

# VILLE D'AUDINCOURT DÉPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT DE MONTBÉLIARD

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024 webdelib

Publié le 17/09/2024

### ID: 025-212500318-20240913-2024\_305\_ARR-AR

# ARRÊTÉ N° 2024 305 ARR OCTOBRE ROSE - COURSE CARITATIVE L'AUDINCOURTOISE - LE 13 OCTOBRE 2024

#### LE MAIRE

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la voirie routière,
- VU l'arrêté général de circulation du 29 décembre 1989 et ses modificatifs,
- VU la demande en date du 11 septembre 2024 de Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale sollicitant l'autorisation d'organiser une course dans le cadre d'Octobre rose,

CONSIDÉRANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes mesures propres à assurer l'ordre et la sécurité sur le domaine public à l'occasion de manifestations,

#### - ARRÊTE-

- L'AUDINCOURTOISE, course organisée dans le cadre d'Octobre Rose, aura lieu Article 1 le dimanche 13 octobre 2024, de 10 heures à 12 heures 30, avec occupation du domaine public de minuit à 17 heures, dans les rue du centre ville et sur la partie de la place du marché dénommée « place Georges-Brassens ».
- Article 2 La manifestation sera ouverte au public moyennant un droit d'entrée de 7 € pour les participants.
- La circulation et le stationnement seront interdits sur la place Georges Article 3 Brassens de minuit à 17 heures pour permettre le déroulé d'animations. Seuls les véhicules de service puvblics, de sécurité, d'incendie et de secours et le véhicule d'ALTEC seront autorisés à pénétrer dans le périmètre.
- La course empruntera l'itinéraire suivant : Article 4

Départ : place du Marché, rue Duvernoy au niveau du Foyer Municipal,

Rue Duvernoy,

Avenue Aristide Briand,

Grande-rue,

Rue des Serruriers,

Rue du Puits,

Rue du Doubs.

Rue Albert-Parrot jusqu'au rond point avenue de la Gare,

Piste cyclable depuis le carrefour avenue de la Gare jusqu'à la rue des Mines,

Piste cyclable jusqu'au cinéma Mégarama,

Rond point Moïse-Foglia,

Piste cyclable longeant le quartier Aragon,

Traversée du passage piéton rue de Belfort,

Piste cyclable rue des Prés avec traversée rue de Belfort,

rue des Vergers,

rue Albert-Parrot en sens inverse,

Grande-rue en sens inverse,

Avenue Aristide Briand

Rue Duvernoy.

Arrivée : place du Marché, rue Duvernoy au niveau du Foyer Municipal.

Le pont François-Mitterrand sera fermé à la circul Envoyé en préfecture le 17/09/2024 1 1 Article 5 heures. Dans les autres rues, la circulation sera interescence en 17/09/2024 passage des coureurs et des marcheurs. La mise e Public 17/09/2024 arriè Webdelib fera progressivement à partit de minuit.

ID: 025-212500318-20240913-2024\_305\_ARR-AR

- Article 6 La rue de Seloncourt sera fermée à la circulation de l'intersection avec l'avenue de la Révolution de 1789 jusqu'à l'intersection avec la rue de Valentigney de 9 heures à 15 heures. Le trafic se dirigeant vers le centre ville depuis la rue de Seloncourt sera dévié par l'avenue de la Révolution de 1789.
- Article 7 Un espace buvette sans alcool est à disposition du public le temps de la manifestation.
- Article 8 La signalisation réglementaire sera assurée par les services municipaux.
- Article 9 Les véhicules en infraction aux articles 1 et 3 du présent arrêté seront qualifiés de « gênant le bon déroulement de la manifestation » et feront l'objet d'une prescription de mise en fourrière avec enlèvement, transport et garde des véhicules aux frais de leurs propriétaires dans les conditions des arrêtés n° 2001/089/AG du 7 mai 2001 et 2018/144 du 26 avril 2018.
- Article 10 Madame la Directrice des Services de la Ville d'Audincourt, Madame le Commissaire de Police, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**DIFFUSION:** 

Police Nationale, SDIS, Evolity Police Municipale, Publication, CCAS, PIT Fait à Audincourt, le 13 septembre 2024

notifié le